

# REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE  
DIRECTION DE PROJET DE REALISATION  
DES INFRASTRUCTURES  
DE L'ECOLE MILITAIRE POLYTECHNIQUE

## MISE EN DEMEURE N° 02 AVANT RESILIATION EURL BORSATE

L'entreprise **EURL BORSATE**, dont le siège social sis à la cite Sokra classe 39 Groupe propriétaire n°40 Rouissat wilaya de Ouargla, titulaire du marché N° **08/2022** du **14/11/2022**, portant sur les travaux de réalisation de huit (08) guérites + travaux de réalisation d'une soute à minutions, au niveau de Bordj El Bahri, est mis en demeure à cause de :

- **Retard dans l'achèvement des travaux dû au manque des moyens humains.**

Votre entreprise est tenue sous quinze jours de:

- **Accéléré le rythme des travaux, et fournir tous les moyens humains ;**

Dans le cas où l'entreprise ne répond pas, dans le délai suscité à partir de la date de la parution de la présente mise en demeure dans la presse nationale et le **BOMOP**, les mesures coercitives édictées par la réglementation seront appliquées à l'encontre de l'entreprise.